

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 44013 du 3 septembre 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général des organismes centraux – branche « formations extérieures »**

NOR : INTJ2022299S

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense ;
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du
Gouvernement ;
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de
gendarmerie ;
Vu la décision n° 80614 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1930021S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} octobre 2020 :
Di Bernardo Frédéric NIGEND : 195 630 NLS : 8 048 208

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} octobre 2020 :
Le Naour Armelle NIGEND : 228 856 NLS : 8 076 905

Article 3

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} octobre 2020 :
Brousse Valérie NIGEND : 145 769 NLS : 8 004 125

Article 4

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} octobre 2020 :
Mesguiche Xavier NIGEND : 158 853 NLS : 8 015 973

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 3 septembre 2020.

Pour le ministre et par délégation :
*Le général, sous-directeur
de la gestion du personnel,*
L. LE GENTIL